

USAL : Assemblée générale : rapport annuel du rédacteur principal d'Habitation

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **60 (1987)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Commission du fonds de roulement

La commission du fonds de roulement s'est réunie à quatre reprises en 1986.

C'est ainsi qu'elle a proposé à l'administration centrale de l'USAL d'accorder les prêts suivants:

- A la Société Sicoop, Fribourg Fr. 725 000.-
- A la Coopérative Le Progrès, Sainte-Croix 80 000.-
- A la Société coopérative d'habitation, Lausanne, pour la rénovation des immeubles au chemin de Fontenay 280 000.-

- A la demeure Vermeille, Vevey (encore en suspens) 168 000.-
- A la Fondation Mon Foyer, Sion 360 000.-
- A la Coopérative Les Perchettes, Nyon, en formation, sous réserve de souscription de parts sociales d'un même montant par les futurs sociétaires 70 000.-
- Enfin, elle a proposé de prolonger le prêt consenti en son temps à la Coopérative La Paix, Nyon.

Société coopérative d'habitation de Genève

La Société coopérative d'habitation de Genève étudie, depuis plusieurs années, la possibilité de reconstruire une partie de la cité-jardin d'Aire.

Conjointement avec le Département des travaux publics, un plan d'aménagement a été arrêté et un préavis favorable a été prononcé par la Ville de Genève.

Les opposants ont lancé un référendum qui a abouti, de telle sorte que les 19, 20 et 21 juin dernier, les citoyennes et citoyens de la Ville ont eu

à se prononcer sur ce sujet. Ils ont confirmé le préavis favorable de la Ville par 5013 oui contre 3964 non, avec malheureusement une faible participation de 10,61% du corps électoral.

Pour cet événement, un comité de soutien s'est constitué afin d'informer la population genevoise. Votre serviteur, en sa qualité de président de la Section romande de l'USAL, a apporté son soutien à ce comité.

Comptes 1986

Enfin, les comptes de notre société pour l'exercice 1986, présentés par notre caissier M. Rizzetto, bouclent avec un bénéfice de 81 fr., et le capital

au 31 décembre 1986 se monte à 46 229 fr. 85. Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT ANNUEL DU RÉDACTEUR PRINCIPAL D'HABITATION

Tout le monde a remarqué le changement de look.

Vous avez peut-être aussi remarqué qu'il y avait, depuis le début de l'année, une équipe rédactionnelle bien plus étoffée. Son programme peut se résumer de la manière suivante:

- toucher le double public architectes et utilisateurs;
- assurer une régularité des rubriques;
- avoir une couverture géographique avec un rédacteur par canton romand, pour coller au plus près à l'actualité mensuelle de l'évolution du logement en Suisse romande.

L'intérêt du double public est fondamental mais certains articles de la rubrique « architecture » ont parfois été peut-être trop hermétiques pour les profanes, certains articles de la « Gazette des Coopératives » trop éloignés des préoccupations des architectes. On ne trouve pas toujours la juste mesure, et certains thèmes se prêtent mieux que d'autres à toucher le double public.

Chaque canton n'a pas non plus le même poids, parce que l'actualité est aléatoire et varie d'un canton à l'autre, parce qu'aussi l'USAL est plus

représentée dans certains cantons que dans d'autres.

Il était prévu que la rubrique USAL soit aussi une tribune, un lieu d'expression de ses membres. A part les communications régulières du secrétariat, je n'ai encore reçu aucune communication des coopératives, mais l'idée reste et je renouvelle l'offre.

Nous avons également cherché à attribuer à chaque numéro un thème qui lui donne du corps. Cela n'a pas toujours été possible, mais là aussi, l'objectif demeure.

Nous avons exhumé le fait qu'*Habitation* est aussi l'organe officiel de la Fédération des architectes suisses, section genevoise et romande. La collaboration ne s'est pas encore instituée, mais plusieurs contacts avec les organes dirigeants des sections FAS concernées ont été pris et constituent un encouragement. Des contacts ont également été établis avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en particulier les enseignants qui sont proches de nos préoccupations: je pense à la chaire de logement et aux personnes dont le thème de recherche est « architecture et comportement ».

Les textes
des conférences
paraîtront
dans le numéro
1/2 – 1988.

Vous avez sans doute remarqué aussi, depuis quelques numéros, une séparation complète des pages publicitaires et des pages rédactionnelles. A l'exemple des éditeurs des grandes revues d'architecture, les Imprimeries Populaires ont accepté cette innovation.

Notre revue vit essentiellement par la publicité, mais, jusqu'à maintenant, je trouve que la rédaction était trop asservie à la publicité. Travailler dans les conditions où se trouvait mon prédécesseur Pierre-Etienne Monot, où c'était le nombre de pages publicitaires de chaque numéro qui définissait le nombre de pages rédactionnelles à sa disposition, était une situation impossible.

Lorsque le volume publicitaire de chaque numéro est connu un mois avant la parution, mois duquel il faut retrancher quatre semaines de fabrication, il n'est, à mon avis, pas possible d'improviser des pages rédactionnelles qui collent un peu à la réalité dans un délai si court. Je n'ai donc quasiment pas tenu compte de cette servitude. Il en est résulté que certains numéros se sont révélés beaucoup trop épais, donc trop chers. L'augmentation de la publicité ne survenant pas automatiquement, j'ai donc dû accepter de me limiter à une moyenne de 24 pages rédactionnelles par numéro.

Il semble toutefois, et c'est de bon augure, que le nombre des pages publicitaires ait tendance à augmenter.

Chaque numéro de la revue paraît normalement entre le 10 et le 15 du mois. Il y a parfois un décalage du fait de l'accumulation d'incidents ou de retards.

Au contraire, le numéro d'octobre paraît avec un peu d'avance, pour coïncider avec notre assemblée générale.

Il présente essentiellement un concours d'architecture au nom percutant, le Programme Architecture Nouvelle, organisé régulièrement par le Ministère français du logement.

L'amélioration du logement répond à des critères économiques; elle dépend bien sûr aussi du statut de l'utilisateur, elle est encore fonction du degré de confort, mais elle résulte surtout de la qualité architecturale, du renouvellement architectural, de l'innovation.

Dans l'éditorial, j'exhorte les membres de l'USAL à accorder une plus grande part à la qualité et à l'innovation architecturales. C'est une idée qui exprime ma conviction profonde et qui reviendra constamment comme un leitmotiv.

FJZ

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Rapport sur l'exercice 1986-1987 présenté à l'assemblée générale du 27 octobre 1987

Durant les années 1920 à 1930, on peut admettre que le marché du logement n'était pas trop tendu, offrant des possibilités raisonnables aux locataires de pouvoir changer d'environnement tout en maintenant une situation de l'économie immobilière relativement saine.

Après le krach de Wall Street en 1929 et les conséquences que l'on connaît, c'est-à-dire la grande crise économique des années 30, le marché du logement s'effondre à Genève et les appartements vacants se comptent par milliers. Ce phénomène s'est encore accentué avec la fermeture des Institutions internationales dès le début de la Seconde Guerre mondiale, en 1939. Si certains propriétaires ont pu supporter ce choc durant près de vingt ans, beaucoup par contre furent ruinés, n'ayant plus la possibilité de payer des charges qui dépassaient largement le montant des loyers encaissés. Ce fut le cas notamment de nombreux petits commerçants et indépendants qui avaient cru ainsi garantir leurs vieux jours en investissant dans l'immobilier.

Notons en passant que depuis quelques années déjà, le phénomène allant en s'accroissant avec la mise en place du deuxième pilier, les institutions de prévoyance investissent de plus en plus dans l'immobilier. Les assurés sont donc, dans une

certaine mesure, par caisses de pensions interposées, bien souvent propriétaires de leur logement. Il faut espérer cependant que l'on ne se retrouvera jamais dans la situation des années 1930 à 1945, car cela pourrait poser des problèmes sérieux pour le paiement des rentes aux assurés.

Pour en revenir au problème du logement, la Confédération, craignant après la démobilisation de l'armée en 1945 de retrouver la même situation de crise qui avait suivi la fin de la Première Guerre mondiale en 1918, puis à nouveau dans les années 30, avait mis en place toute une série de mesures pour créer des emplois, notamment un vaste programme d'encouragement de construction de logements, avec l'aide des cantons et des communes. Ces dispositions ont été remarquables dans le cadre de la relance économique et ont notamment permis à notre société de construire les 250 logements des Cités Villars et Franchises. Il s'est cependant très vite avéré que ces efforts étaient insuffisants face, cette fois, à une crise non plus de pléthore, mais de manque de logements. En effet, dès les années 1946/1947, les demandeurs d'appartements ont toujours été plus nombreux que l'offre, malgré des efforts de construction que l'on serait mal venu de contester.

Après une longue période de stagnation, le canton et la ville de Genève prennent un essor